Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Hospices-CHUV lancent leur procédure budgétaire pour éviter un déficit en 2005

Suite aux décisions prises par le Conseil d'Etat pour réduire le déficit du canton et, dans ce contexte, la diminution de la subvention aux Hospices-CHUV, la direction générale lance une procédure pour préparer le budget 2005 de l'institution. Tous les départements et les établissements affiliés des Hospices-CHUV doivent présenter des propositions d'économies représentant 2% de leurs charges.

Une diminution de 7 millions de la subvention de l'Etat, la croissance normale des charges hospitalières (environ 14 millions) et l'incertitude de la participation des assureurs à ces charges débouchent sur une prévision de déficit de l'ordre de 21 millions de francs en 2005.

En conséquence, tous les secteurs des Hospices-CHUV et des établissements affiliés sont appelés à reconsidérer l'évolution de leurs activités en termes de réduction de standards, de mesures de réorganisation, de collaboration avec d'autres établissements sanitaires ou encore de suppression des prestations.

Pour les Hospices-CHUV, l'objectif est de réduire effectivement leurs charges afin d'assurer l'équilibre budgétaire. A partir des propositions d'économies qui lui seront faites et de ses propres analyses, la direction générale établira le catalogue définitif des propositions qui sera transmis au Conseil d'Etat dans le cadre du contrat de prestations 2005. Les décisions devront préserver les missions universitaires et de soins du CHUV. C'est donc dans le courant de l'automne qu'il sera possible de rendre compte de cette démarche et de ses implications.

Le Conseil d'Etat est conscient de la difficulté de l'exercice demandé aux Hospices-CHUV. La situation générale de l'Etat de Vaud et le niveau élevé des primes d'assurance maladie dans notre canton l'obligent cependant à rechercher toutes les

solutions permettant de contenir les coûts et d'alléger la contribution de l'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 juillet 2004

Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, tél. 021 316 50 06 Bernard Decrauzat, directeur général des Hospices-CHUV, tél. 021 314 14 02 Luc Schenker, directeur des finances des Hospices/CHUV, tél. 021 314 69 76